

Comment est calculée la TEOMi ?

PART FIXE

= LIÉE À LA VALEUR LOCATIVE DU LOGEMENT

Part finançant les charges fixes du service de gestion des déchets (Collecte, tri des recyclables, gestion des déchèteries...).



PART VARIABLE

= VOLUME BAC
X PRIX AU LITRE
X NBRE DE LEVÉES

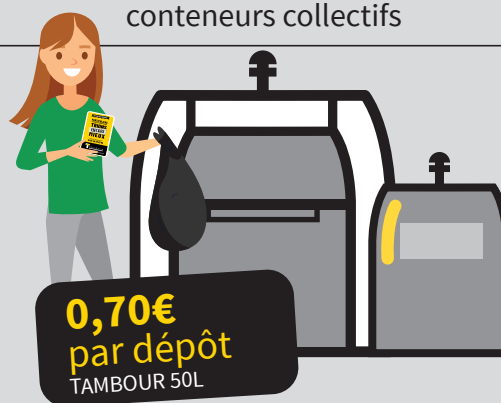
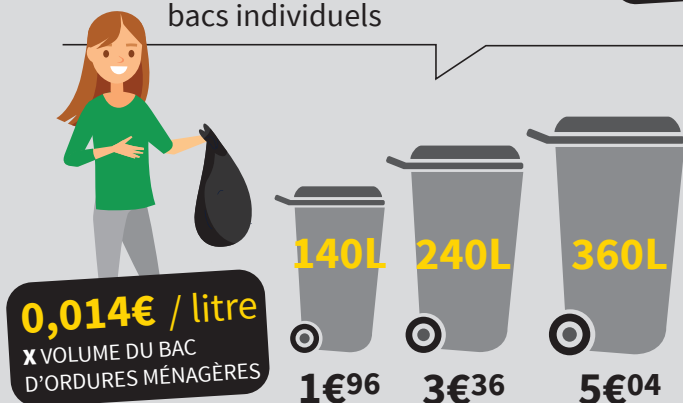
Part calculée en fonction du volume d'ordures ménagères collecté, soit en nombre de levées du bac, soit en nombre de dépôts dans les conteneurs collectifs.

PART FIXE + PART VARIABLE = TEOMI
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

PRIX DE LA LEVÉE DU BAC
bacs individuels

Tarifs 2022
RÉVISION ANNUELLE DES TARIFS

PRIX D'UN DÉPÔT
conteneurs collectifs



MÊME PRIX le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle...

Dans le calcul de la part variable 2022, les levées de bacs ou dépôts pris en compte sont ceux de l'année 2021 à l'adresse du logement.